

Mme ROGIER

Mme SALAS

**Psychologues de l'Education Nationale
présentes au lycée**

le lundi après midi (1 sur 2)

le mardi, le jeudi après-midi

Le jeudi matin (1 sur 2)

Classeur de rendez-vous au C.D.I.

Centre d'Information et d'Orientation

88 Cours Victor Hugo à CENON

05.56.86.41.20

Ouvert du lundi au vendredi

de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

et pendant les vacances scolaires

Procédure d'accès à l'enseignement supérieur: Parcoursup 2018-2019



<https://parcoursup.fr/index.php?desc=calendrier>

SOMMAIRE

➔ Le calendrier

➔ **Etape 1** - novembre > décembre 2018 : information

➔ **Etape 2** – 22 janvier > 14 mars 2019 : vœux

➔ **Etape 3** – 4 avril > 15 mai 2019 : traitement des vœux par les établissements

➔ **Etape 4** – 15 mai > 19 juillet 2019: réception-acceptation des propositions par les candidats et inscription dans les établissements

➔ **Etape 5** – 25 juin > 14 septembre 2019 : phase complémentaire

Etape 1 : novembre > déc. 2018

INFORMATION

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2018: INFORMATION

➔ Les élèves s'informent sur leur orientation notamment sur le site www.terminales2018-2019.fr

➔ **Début décembre:**

- 1^{er} conseil de classe:
 - Prend connaissance des projets des élèves
 - Formule des recommandations à chaque élève pour alimenter sa réflexion ou invite à affiner son projet

➔ **20 décembre:** Ouverture du moteur de recherche de Parcoursup

- Les établissements d'enseignement supérieur mettent à la disposition des lycéens l'information sur les connaissances et compétences attendues, les contenus, les débouchés et les taux de réussite des formations

ELABORER SON PROJET D'ORIENTATION

➔ www.terminales2018-2019.fr : un espace en ligne dédié

- > Découvrir les filières de formation de l'enseignement supérieur
- > Comprendre le contenu des formations, les connaissances et compétences attendues
- > Découvrir des métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle
- > Connaître les caractéristiques des filières les plus demandées (STAPS, Droit, Psychologie, PACES...) et les opportunités des filières d'avenir

TERMINALES 2018/2019
Premières et Terminales : 5 étapes pour mon parcours vers l'enseignement supérieur

onisep MON ORIENTATION EN LIGNE.FR

ÉTAPE 1 ÉTAPE 2 ÉTAPE 3 ÉTAPE 4 ÉTAPE 5

J'explore les possibles

- 12 conseils pour s'orienter
- Que faire après mon bac ?
- Info métiers
- Info filières
- Découvrir le monde professionnel

Je découvre les formations et les parcours

J'approfondis certaines filières pour éclairer mes choix

Je souhaite en parler

Je prépare mon entrée dans la vie étudiante

CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

A partir du 20 décembre

➔ Une plateforme pour mieux connaître le contenu des formations disponibles

Informations fournies par l'établissement d'enseignement supérieur :

- > Contenu et organisation des enseignements
- > **Attendus** de la formation
- > Eléments pris en compte pour l'examen d'un vœu
- > Dates des journées portes ouvertes ou des **journées d'immersion**
- > Contact d'un responsable pédagogique

➔ Une plateforme pour identifier ses chances de réussite et d'insertion professionnelle

Pour chaque formation supérieure :

- > Affichage du nombre de places proposées en 2019
- > Affichage du nombre de candidats et du nombre d'admis en 2018
- > Affichage des taux de passage en 2^{ème} année et de réussite selon le bac, des débouchés et des taux d'insertion professionnelle (quand ces données sont disponibles)

CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

A partir du 20 décembre

➔ Une plateforme qui indique les **attendus** pour réussir dans les formations choisies

Pour chaque formation :

> Affichage des **connaissances fondamentales et compétences nécessaires** à la réussite

> Des attendus définis à l'échelle nationale par le ministère en charge de l'enseignement supérieur et auxquels peuvent s'ajouter des spécificités précisées par les établissements

Les attendus :
faire du sur-mesure dans
ses choix d'orientation

Les attendus sont les connaissances et les aptitudes qui sont nécessaires à un lycéen lorsqu'il entre dans l'enseignement supérieur. Ces attendus, qui existent de façon tacite dans notre système d'affectation, seront désormais affichés.

CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

A partir du 20 décembre

> Exemples d'attendus de réussite pour la filière STAPS

Disposer de compétences scientifiques

Les études en STAPS comportent des enseignements scientifiques pluridisciplinaires (sciences de la vie, sciences humaines et sociales). Les étudiants doivent être en mesure d'assimiler ces contenus, et de construire un raisonnement à partir de concepts scientifiques.

Mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté

Les études en STAPS demandent fréquemment aux étudiants de rédiger des documents de synthèse ou des mémoires, et d'en assurer la présentation orale. Par ailleurs, de nombreux étudiants s'orientent vers la présentation de concours, dans lesquelles les compétences rédactionnelles sont essentielles. Il s'agit à ce niveau de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser des informations.

Disposer de compétences sportives

Les études en STAPS comportent une part importante de pratique sportive. Il semble nécessaire au préalable, en tant que pratiquant, de posséder une expérience régulière et diversifiée dans les activités physiques et sportives, afin de pouvoir être confronté en toute sécurité à cette pratique intense.

Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes

Le domaine professionnel auquel préparent les études en STAPS renvoie majoritairement aux métiers de l'enseignement, de l'éducation, de l'entraînement, de l'accompagnement des personnes ou de la réhabilitation, dans lesquels l'intervenant est responsable de la sécurité du public qui lui est confié, et garant de l'éthique et des valeurs qu'il transmet. De ce fait, l'intérêt manifesté pour des fonctions d'animation, d'encadrement, de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes constitue un atout.

CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

A partir du 20 décembre

> Exemple d'attendus de réussite pour le DUT Génie électrique et informatique industrielle

Mobiliser des compétences générales

- Etre actif dans sa formation : participer et manifester son envie d'apprendre
- Mobiliser ses compétences en français pour comprendre un énoncé scientifique et rédiger une solution à un problème
- Avoir une connaissance suffisante de l'anglais permettant de progresser pendant la formation

Faire preuve de qualités humaines

- Avoir l'esprit d'équipe et savoir s'intégrer dans les travaux de groupe via les projets, travaux pratiques
- Savoir s'impliquer dans ses études et fournir le travail nécessaire à sa réussite

Mobiliser des compétences techniques et scientifiques

- Montrer sa motivation et sa curiosité pour la technologie et les sciences en général
- Savoir mobiliser ses connaissances pour répondre à une problématique scientifique
- Elaborer un raisonnement structuré et adapté à une situation scientifique

Etape 2 : 22 janvier > 14 mars 2019

VOËUX

Etape 2 : L'essentiel sur la phase des vœux

- Tout au long du **2d trimestre les élèves affinent leur réflexion: Journées portes ouvertes** dans les établissements du supérieur notamment
-

- **22 janvier-14 mars:**

- Les lycéens entrent leurs vœux dans Parcoursup
- Jusqu'à 10 vœux selon leur projet sans avoir besoin de les classer

- **De mi-mars à fin mars: 2^{ème} conseil de classe**

- Examine les vœux des lycéens
- Chaque vœu fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement

PARCOURSUP.FR : LA PLATEFORME D'ADMISSION

➔ La plateforme : www.parcoursup.fr

- > 20 décembre 2018 : ouverture, tutoriels de présentation
- > 22 janvier 2019 : **inscription puis début de saisie des vœux avec une adresse mail valide et régulièrement consultée**
- > Contact : possibilité d'envoyer un message au service académique d'information et d'orientation, lequel répond aux questions des élèves qui rencontrent des difficultés techniques pendant leur session

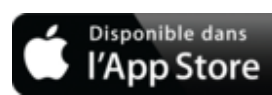
➔ L'application Parcoursup

- > Pour **recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes** durant la procédure

> en version Android



et iOS



N'oubliez pas de télécharger l'application

FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 14 mars

- ➔ La très grande majorité des établissements d'enseignement supérieur sont proposés dans parcoursup.fr
- ➔ Certaines formations sont proposées hors parcoursup.fr (liste non exhaustive)

Les formations hors parcoursup.fr

- Université Paris Dauphine
- Sciences Po Paris et IEP (Instituts d'études politiques)
- Certaines écoles paramédicales
- Certaines écoles supérieures d'art
- Certaines écoles de commerce
- Certaines écoles d'ingénieurs
- Certaines écoles privées des arts appliqués, de gestion, notariat, transport, secrétariat ...

**Nouvelle intégration
des IFSI/IRTS**

Pour s'inscrire dans ces formations :

- > contacter directement ces établissements
- > vérifier les modalités d'admission
- > démissionner de la procédure Parcoursup

FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 14 mars

- > les élèves peuvent formuler **jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant** et **10 vœux pour des formations sous statut d'apprenti**
- > ils peuvent **choisir** des formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles...) et non sélectives (licences, PACES) dans leur académie ou en-dehors
- > les vœux ne sont **pas classés**, ils doivent donc être souhaités et **motivés** : saisie obligatoire de la motivation sur la plateforme Parcoursup
- > Les vœux résultent d'une **démarche raisonnée** et **accompagnée**
- > Les élèves **décrivent en quelques lignes les formations qui ont leurs préférences** parmi les formations envisagées : ces précisions ne sont pas transmises aux établissements mais sont des informations importantes pour aider le candidat à trouver une formation si aucun de ses vœux n'a reçu une réponse positive

FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 14 mars

➔ Pour certaines formations, le lycéen peut faire des vœux multiples :

- > Un vœu multiple permet de **choisir la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations regroupées par type (BTS, DUT, CPGE, Licence), spécialité ou mention**
- > Un vœu multiple **compte pour un seul** vœu parmi les 10 possibles
- > Chaque vœu multiple est **composé de sous-vœux** qui correspondent chacun à une formation dans un établissement donné
- > A l'intérieur d'un vœu multiple, le lycéen peut sélectionner une ou plusieurs formations sans les classer

Au total, le lycéen peut formuler :

- De 1 à 10 vœux (qu'il s'agisse de vœux multiples ou non)
- 20 sous-vœux maximum pour l'ensemble des vœux multiples de BTS, DUT, CPGE, licences et PACES (hors écoles d'ingénieurs et de commerce et PACES Île-de-France)

FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES SUR PARCOURSUP.FR (1/4)

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 14 mars

➔ Pour les BTS et DUT :

- > Ils sont **regroupés par spécialité à l'échelle nationale** (exemple de vœu multiple : DUT Génie Thermique et Energie)
- > **Chaque établissement proposant une même spécialité correspond à un sous-vœu** d'un vœu multiple
- > Pour demander une spécialité de BTS ou DUT, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**

Exemple : Arnaud demande le DUT « Génie Thermique et Energie » dans 7 établissements

➔ Dans le décompte total d'Arnaud, ces demandes comptent pour 1 vœu et 7 sous-vœux quelle que soit leur localisation

FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES SUR PARCOURSUP.FR (2/4)

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 14 mars

→ Pour les CPGE :

- > elles sont **regroupées par voie à l'échelle nationale** (exemple de vœu multiple : CPGE voie MPSI – Mathématiques, Physiques et sciences de l'ingénieur)
- > **Chaque établissement proposant une même voie de CPGE correspond à un sous-vœu** d'un vœu multiple
- > Pour demander une voie de CPGE, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**

Exemple : Chloé demande la CPGE « MPSI » dans les établissements suivants

- Lycée A à Paris sans internat
- Lycée B à Paris sans internat
- Lycée C à Marseille avec internat et sans internat

→ Dans le décompte total de Chloé, ces demandes comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux quelle que soit leur localisation

FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES SUR PARCOURSUP.FR (3/4)

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 14 mars

➔ Pour certaines licences ou Paces (hors Paces Île-de-France) :

- > Certaines licences ou Paces **peuvent être regroupées par mention à l'échelle académique ou de la région académique** (exemple de vœu multiple : Licence Maths dans la région Nouvelle Aquitaine)
- > **Chaque établissement proposant une même mention correspond à un sous-vœu** d'un vœu multiple
- > Lorsque le lycéen demande ces types de licence ou Paces, il formule un vœu multiple et peut choisir **jusqu' à 10 sous-vœux maximum**
- > Les licences et Paces concernées par les vœux multiples seront affichées sur Parcoursup

Exemple : Paul demande la licence mention « Maths » dans la région Nouvelle Aquitaine et il choisit les établissements suivants

- Université Bordeaux
- Université Limoges
- Université Poitiers

→ Dans le décompte total de Paul, ces demandes comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux

FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES SUR PARCOURSUP.FR (4/4)

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 14 mars

➔ Cas particuliers des écoles d'ingénieurs et des écoles de commerce :

- > Elles peuvent se regrouper par **réseaux d'établissements** pour recruter leurs futurs étudiants à partir d'un **concours commun**
- > Le lycéen qui demande ce type d'école formule un vœu multiple
- > Chaque école du réseau correspond à un sous-vœu
- > Le nombre de sous-vœux n'est pas limité

- Une demande d'admission dans un réseau d'écoles regroupées compte pour un vœu
- Les sous-vœux portant sur les écoles choisies ne sont pas comptés dans le nombre maximum de sous-vœux autorisé

COMPLÉTER SON DOSSIER POUR CONFIRMER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Jusqu'au
3 avril

➔ Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent :

> **compléter leur dossier pour chaque vœu** : saisie du projet de formation motivé, document(s) à joindre via la plateforme

> **confirmer leurs vœux**

➔ **Date limite de confirmation des vœux : 3 avril**

> **si un vœu n'est pas confirmé avant le 3 avril, le vœu est supprimé**

Rappel : impossible de saisir de nouveaux vœux après le 14 mars

L'EXAMEN DU CONSEIL DE CLASSE ET LA FICHE AVENIR

Fin de saisie des vœux :
14mars (minuit)

Avis équipe pédagogique :
mi mars/fin mars

➔ Rôle renforcé du conseil de classe de terminale

> **2^{ème} conseil de classe** examine les vœux de chaque élève avec **bienveillance et confiance** dans le potentiel de chacun

- pour chaque vœu saisi par l'élève sur parcoursup.fr : les professeurs formulent une appréciation et le proviseur donne un avis sur une **fiche Avenir** transmise par la plateforme à chaque établissement dispensant une formation d'enseignement supérieur choisi par l'élève

➔ La fiche Avenir associée à chaque vœu est consultable par les élèves et leurs familles sur parcoursup.fr à partir de mi mai

Elle comprend

- les notes de l'élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
- l'appréciation complémentaire du professeur principal
- l'avis du chef d'établissement (cohérence vœu / motivation, capacité à réussir)

Etape 3 : 4 avril > 15 mai 2019

TRAITEMENT DES VŒUX



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

L'EXAMEN DES VŒUX DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Avril - Mai

- ➔ **Les dossiers et les projets des lycéens sont étudiés par les établissements d'enseignement supérieur**
 - > la **fiche Avenir** transmise par le lycée (résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation du professeur principal et avis du chef d'établissement)
 - > le **projet de formation motivé** par l'élève
 - > les **notes de 1ère et terminale**
 - > les **autres éléments éventuellement demandés** (ex : CV, notes aux épreuves anticipées du bac)

L'EXAMEN DES VŒUX DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

→ La prise en compte du **profil** et du **projet** de chaque lycéen

> Pour l'admission dans les formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

- pas de changement : admission sur dossier ou par concours des lycéens de toutes les académies
- spécificités pour l'accès des bacheliers professionnels / technologiques en BTS / DUT (diapo suivante)

> Pour l'admission dans les formations non sélectives (licences) et la PACES (1^{ère} année commune aux études de santé)

→ la règle : un lycéen **peut accéder à la licence de son choix à l'université**

→ l'université **peut lui proposer un parcours de formation personnalisé** (stage de remise à niveau, cursus adapté...) pour consolider son profil et favoriser sa réussite

→ si le **nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles (filières les plus demandées)** :

- les vœux sont ordonnés après que les dossiers des lycéens ont été étudiés pour vérifier leur adéquation avec la formation demandée
- l'université **accepte des candidats provenant de tout le territoire** mais un pourcentage maximum de candidats ne provenant pas de son secteur de recrutement pourra être fixé par le recteur pour chaque licence

UN MODÈLE D'ADMISSION SIMPLE, JUSTE ET TRANSPARENT

➔ A noter: spécificités pour la voie professionnelle et technologique

> Lycéens de la voie professionnelle

- un nombre de **places en BTS est réservé aux bacheliers professionnels**
- 23 académies mettent en place **l'accès prioritaire des futurs bacheliers professionnels en BTS : ils sont admis sur avis du 2^{ème} conseil de classe** de terminale

➔ Lycéens de la voie technologique

➔ Un nombre de **places en DUT est réservé aux bacheliers technologiques**

Certains lycéens pourront se voir proposer un parcours de formation personnalisé pour favoriser leur réussite

• A noter : dispositif « meilleurs bacheliers »

> Dans chaque lycée, les meilleurs bacheliers de chaque série des voies générale et technologique et de chaque spécialité du bac professionnel pourront bénéficier d'un **accès prioritaire à une formation sélective ou non sélective**

UN MODÈLE D'ADMISSION SIMPLE, JUSTE ET TRANSPARENT

➔ La prise en compte du profil et du projet de chaque lycéen

> **Augmentation des possibilités de mobilité géographique** pour permettre aux lycéens de choisir une formation hors de leur secteur géographique

> **Un lycéen peut demander une année de césure** directement après le bac : possibilité de suspendre temporairement une formation reporter afin d'acquérir une expérience utile pour sa formation ou favoriser son projet

- La durée d'une césure peut varier d'un semestre universitaire à une année universitaire
- la demande de césure est faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup
- l'information est portée à la connaissance de l'établissement au moment de l'inscription administrative
- la césure n'est pas accordée de droit et un entretien peut être organisé avant décision et signature d'une convention entre le candidat et l'établissement
- le lycéen est bien inscrit dans la formation qui l'a accepté et bénéficie du statut étudiant pendant toute la période de césure
- il a un droit de réintégration ou de réinscription à l'issue de la césure

Etape 4 : 15 mai > 19 juillet 2019

PROPOSITIONS FAITES PAR LES ETABLISSEMENTS

ACCEPTATION OU RENONCIATION PAR LES
LYCEENS AUX PROPOSITIONS

INSCRIPTION DANS LES ÉTABLISSEMENTS

LES PROPOSITIONS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Consultation des propositions à partir du 15 mai

➔ Le lycéen **prend connaissance des décisions** des établissements pour chaque vœu et **reçoit des propositions**

> quand une proposition arrive, **une alerte est envoyée** :

- sur son portable via l'application Parcoursup préalablement téléchargée
- dans sa messagerie personnelle (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée est demandée au moment de l'inscription sur la plateforme Parcoursup)
- dans la messagerie intégrée à Parcoursup

Les parents et les professeurs principaux sont systématiquement prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail

> **interruption des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat puis reprise**

COMMENT LIRE LES RÉPONSES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

→ Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

Consultation des propositions à partir du 15 mai

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

NON



Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce

→ Pour une formation non sélective (licence)

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place



Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (1/2)

Réponses aux propositions à partir du 15 mai

➔ Quelles règles pour accepter les propositions (ou y renoncer) ?

> Le délai pour accepter une proposition d'admission (ou y renoncer) est de :

- 5 jours entre le 15 mai et le 19 mai 2019 (J+4)
- 3 jours à partir du 20 mai 2019 (J+2)

[interruption pendant les épreuves du Bac du 17 au 24 juin 2019]

- En 2018, le délai de réponse est passé à 1 jour à partir du 21 août 2018.
- Passé ces délais : la place est libérée pour un autre candidat

➔ Selon le cas de figure :

> Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission (oui ou oui-si) :

- il **accepte** la proposition (ou y renonce)
- s'il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus** : il l'indique sur Parcoursup
- il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (2/2)

>Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission (oui ou oui-si):

- il doit accepter **une seule proposition** parmi celles-ci et renoncer **aux autres propositions d'admission** qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- S'il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus** : il l'indique sur Parcoursup
- il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

>Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente » :

- **des places vont se libérer** au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs vœux

>Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective)

- la commission d'accès à l'enseignement supérieur est activée pour lui faire des propositions de formation
- Phase complémentaire pour reformuler des vœux du 25 juin au 14 septembre



PHASE PRINCIPALE : 15 MAI ► 19

JUILLET

L'option du répondeur automatique

A partir du **25 juin**, option facultative -► le « répondeur automatique ».

► Permet d'indiquer sur la plateforme le(s) **vœux "en attente" que je préfère** pour que le répondeur automatique puisse répondre positivement à ma place aux propositions d'admission reçues.

Si **proposition d'admission** sur ce **vœu en attente favori** ou l'un de ces vœux en attente favori, mon **acceptation** sera **automatique**, selon l'ordre que j'ai indiqué.

► Exemple 1 : j'ai programmé sur le répondeur automatique **un seul vœu favori en attente**. Si je reçois une **proposition** pour ce vœu, elle sera **acceptée automatiquement**.

► Exemple 2 : j'ai **déjà accepté une proposition** et j'ai classé **3 vœux favoris en attente**. Si je reçois une **proposition d'admission pour le vœu en attente que j'ai classé en n°2**, elle est alors **acceptée automatiquement** : mon **vœu n°3 en attente est supprimé** tandis que mon **vœu n°1 en attente est maintenu**.

S'INSCRIRE DANS SON ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

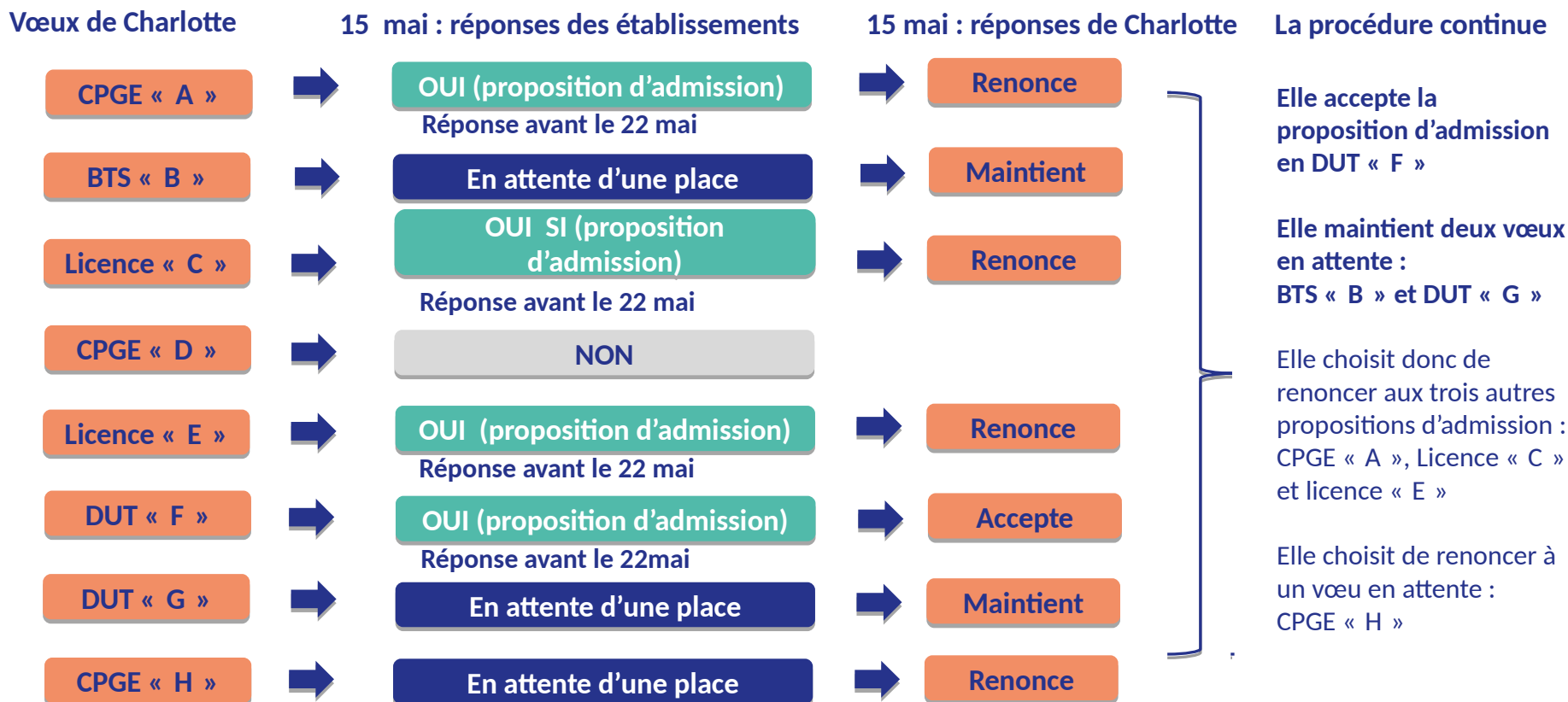
à partir des
résultats du bac

- ➔ Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer
- ➔ Ces formalités sont propres à chaque établissement :
 - > suivre les modalités d'inscription indiquées sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil
 - > si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup , il doit démissionner de la procédure Parcoursup

Attention : respecter impérativement les dates limites d'inscription
Ne pas hésiter à contacter l'établissement pour toute question

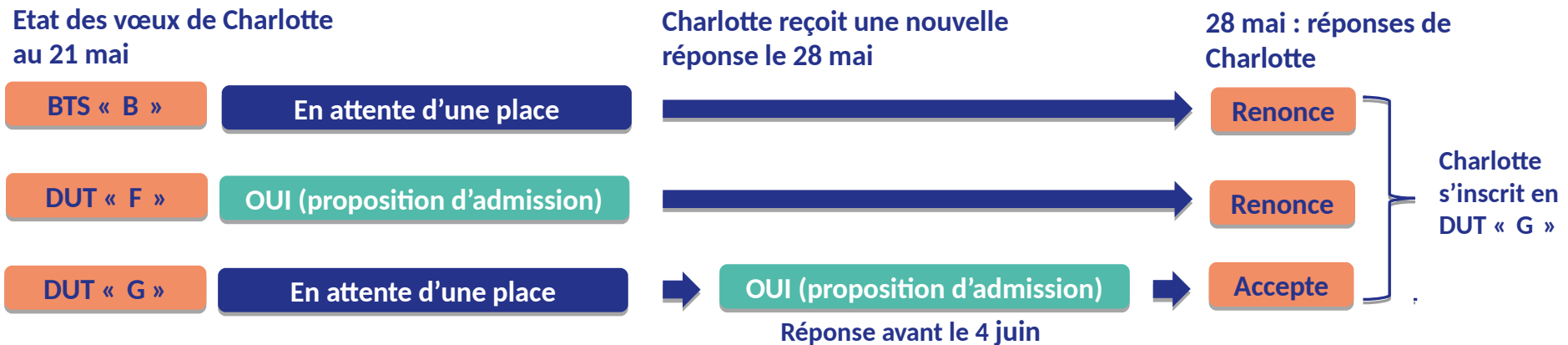
L'EXEMPLE DE CHARLOTTE, ÉLÈVE EN TERMINALE

Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 15 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements



L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

➔ Le 28 mai, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « G », vœu maintenu en attente :



- Charlotte accepte la proposition d'admission au DUT « G ».
- Elle renonce donc au DUT « F » qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car il l'intéresse moins que le DUT « G » qu'elle vient d'accepter.
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au DUT « G » une fois les résultats du bac connus.

Etape 5 : 25 juin > 14 septembre 2019

PHASE COMPLÉMENTAIRE

L'ESSENTIEL SUR LA PHASE COMPLÉMENTAIRE

> Quand ?

Dès la fin des épreuves écrites du baccalauréat jusqu'au 14 septembre

> Quoi ?

Les candidats n'ayant pas obtenu satisfaction lors de la procédure initiale ont la possibilité **de formuler de nouveaux vœux** dans une procédure complémentaire

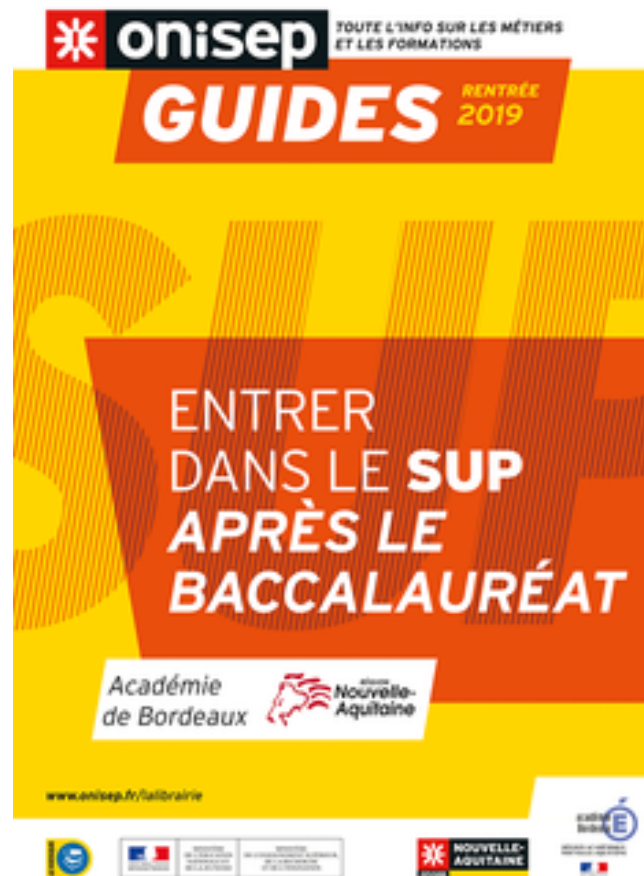
L'ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES BACHELIERS

- ➔ **Phase complémentaire : une place recherchée pour chacun par la Commission d'accès à l'enseignement supérieur**
 - > **Accompagnement des bacheliers qui n'ont obtenu aucune proposition d'admission**
- après les résultats du bac, la **commission d'accès à l'enseignement supérieur continue à étudier** les souhaits de formation prioritaires et les dossiers des bacheliers et fait des propositions de formation au plus près de leurs choix initiaux
- pour **accompagner une éventuelle mobilité géographique** : des places sont réservées dans les cités universitaires ou internats de lycée, des aides sociales

■

Ce guide est distribué à chaque élève des classes de terminale des lycées publics et privés sous contrat

■



Demande
de bourses
et/ou
de logement étudiant
à faire sur
« messervices.etudiant.gouv.fr »
entre mi janvier et mi mai